

Anonyme
ECCE SACERDOS MAGNUS
[Tours, Bibliothèque municipale, ms 168, n° t.11]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil de motets et chansons de Tours* (n° t.11), partition, ms, 365 x 230 mm, f. 25^v-26^v, F-TO : ms 168

(f. 25^v-26 en entier ; 1^{er} système du f. 26^v)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune concordance n'a été établie, ni même de proposer une provenance géographique.

UTILISATION LITURGIQUE

Commun d'un confesseur pontife. Répons.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

ut1,ut1,ut3,ut4,ut4,fa4

Le motet est composé pour un chœur à six parties. Les deux parties de *dessus*, chantées par les enfants de chœur, sont soutenues par quatre pupitres de voix d'hommes : *haute-contre, taille, basse-taille* et *basse*.

NOTES SUR LE TEXTE

Les paroles de ce répons chanté avant l'hymne *Iste confessor* sont tirées du Livre de la Sagesse [Ecclésiaste], chap. 44.16.

TEXTE & TRADUCTION

[PRIMA PARS]

Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Deo, et inventus est justus.

SECUNDA PARS

Ideo jurejurando fecit illum Dominus crescere in plebem suam.

[PREMIÈRE PARTIE]

Voicy un grand Prestre qui a esté agreable à Dieu dans le cours de sa vie et qui a esté trouvé juste.

SECONDE PARTIE

C'est pourquoy Dieu l'a fait par un serment inviolable le Pasteur de son peuple.

(traduction : Nicolas Le Tourneux, *Le Bréviaire romain en latin et en françois suivant la reformation du S. Concile de Trente*, partie d'hyver, Paris, Denys Thierry, 1688, p. LXXII.)